



PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Commune de Sauvagnon



2026

Introduction

La commune de Sauvagnon qui s'étend sur une superficie de 1674 ha, possède une grande étendue d'espaces verts.

Ceux-ci, de nature très diverse, sont répartis sur la totalité du territoire de manière irrégulière. La commune possède des espaces verts naturels, dont 102.97 ha pour le bois, des espaces verts créés et aménagés par la commune et des espaces verts créés par les lotisseurs récupérés ensuite par la collectivité. La totalité des espaces enherbés entretenus par les services communaux a une superficie qui approche les 20ha.

De plus par soucis de liaisons entre les différents espaces de vie, la commune s'est dotée d'un maillage important de chemins piétonniers qui permettent de relier les zones résidentielles, les commerces, les bâtiments publics et les parcs. A cela s'ajoutent les chemins de randonnée appartenant à la Communauté des Communes du Luy de Béarn mais entretenus par la commune.

La gestion d'une telle étendue d'espaces verts n'est pas chose facile, il faut donc pouvoir définir précisément les tâches qui sont à effectuer et la manière dont elles doivent être réparties.

Enjeux retenus pour la gestion différenciée des espaces verts ?

La gestion différenciée est une approche de la gestion des espaces verts qui adapte le mode de gestion à chaque espace en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation. Elle permet donc de préserver les ressources naturelles, de sauvegarder la biodiversité, en limitant les pollutions liées à l'entretien des espaces et d'améliorer le cadre de vie des citoyens en optimisant la répartition des moyens humains, matériels et financiers. Cette gestion permet donc aux collectivités de maîtriser à la fois leurs dépenses et leur impact sur l'environnement.

L'essence même du plan de gestion différenciée consiste à diversifier les espaces de façon à créer des écosystèmes plus riches, résilients et proposant plus d'interactions avec les espèces animales et végétales d'un territoire. Ce travail répond à quatre enjeux contemporains :

1- S'adapter à l'évolution des pratiques environnementales :

- Prise de conscience croissante des enjeux écologiques
- Nécessité de préserver la biodiversité en milieu urbain
- Volonté de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
- Préserver la ressource en eau (plantations moins gourmandes en eau, diminution des arrosages...)

2- Respecter le cadre réglementaire présent :

- La Loi Labbé qui interdit l'usage de pesticides dans les espaces publics
- Les objectifs nationaux et européens de réduction des impacts environnementaux.

3- Répondre aux attentes des citoyens :

- Demande croissante d'espaces verts de qualité
- Sensibilité accrue aux questions de santé publique et d'environnement
- Désir de nature en ville et de cadre de vie amélioré

4- Saisir un levier face aux contraintes budgétaires :

- Besoin d'optimiser les ressources (eau, main d'œuvre, matériel)
- Recherche d'économies à long terme

Les objectifs retenus pour le plan de gestion différenciée de la commune de Sauvagnon sont multiples :

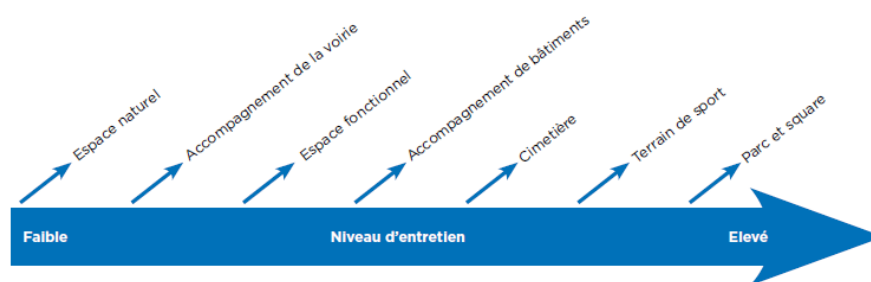
- Favoriser la place de la nature dans la ville pour améliorer le cadre de vie, diversifier les paysages, s'adapter au changement climatique et à la préservation des ressources naturelles (économies d'eau, vagues de chaleur atténuées...).
- Préserver la biodiversité en créant des zones refuges pour la faune et la flore. Ces espaces, moins souvent fauchés, respectent leur cycle de vie. Ils deviennent des sources d'habitats et de nourriture pour de multiples insectes et oiseaux.
- Optimiser les moyens de la commune, qu'ils soient techniques, humains et financiers. Adapter l'entretien, c'est aussi optimiser le temps de travail et les moyens des services techniques.

Stratégie pour la gestion différenciée des espaces verts

Chaque espace vert ou naturel de la commune a été inventorié et caractérisé en fonction des attentes recherchées et des particularités propres au site (localisation, usages, biodiversité).

La caractérisation des sites, au travers d'un inventaire quantitatif et qualitatif est apparue fondamentale pour mieux comprendre l'identité communale et donc adapter les soins à l'image et aux objectifs de Sauvagnon.

Un niveau d'entretien a ainsi été associé à chaque espace en fonction des enjeux identifiés selon le schéma ci-dessous.



Une fois ce recensement effectué, tous les espaces ont été classés selon quatre « codes qualité ».

La définition de ces derniers a principalement reposé sur un regroupement des espaces en fonction des niveaux d'entretien qui sont apparus similaires. Un tableau des tâches a ainsi été associé à chaque code pour différentes thématiques : intention paysagère, gamme végétale pour le fleurissement, objectif biodiversité et gestion proposée (4 thèmes : tonte, désherbage, taille et gestion de l'eau).

Nous avons défini 4 typologies de zones :

- Code Prestige : Équipements publics
- Code Soigné : Parcs publics et axe principaux
- Code Rustique : Résidentiel et axes secondaires
- Code Naturel : Espaces Naturels et bois communal

Code Prestige : Espaces de fréquentation importante situés autour des équipements publics.

Ces espaces sont structurés et fortement entretenus. Ils ne laissent pas de place à la végétation spontanée. Les massifs sont plantés essentiellement avec des vivaces mais des plantations annuelles y sont présentes afin de diversifier et accentuer le fleurissement.

Les tontes sont régulières, réalisées toutes les semaines et le débroussaillage tous les mois pour un espace toujours propre. La hauteur de tonte est de 5 cm.

La zone « Prestige » est la vitrine de la commune, elle se doit d'être remarquable.

Code Soigné : Espaces ne recevant pas autant de public que le précédent.

Ces espaces sont jardinés avec une approche durable de la gamme végétale. Ils sont moins structurés et tolèrent la présence de la végétation spontanée. Dans cette zone les massifs sont uniquement plantés avec des vivaces, si possible fleuries et mellifères. On ne trouve pas de plantations saisonnières. Les arbustes et les vivaces ne sont pas taillés sauf enjeux de sécurité. La diversité végétale est renforcée par des espaces de prairies fleuries. Les tontes sont régulières, tous les 15 jours en moyenne avec renforcement de la fréquence uniquement lors des périodes de pousse soutenue. La hauteur de tonte est de 7 cm. Le débroussaillage est réalisé tous les deux mois.

Code Champêtre : Espaces résidentiels ou le long des axes secondaires.

Les paysages sont soignés mais dès que la surface le permet, ils évoluent vers des ambiances plus champêtres avec une souplesse beaucoup plus importante pour l'accueil de la flore spontanée.

Les compositions sont en adéquation avec le paysage forestier, bocager et champêtre local. Ces espaces ne contiennent pas ou peu de massif. La gamme végétale est composée d'arbres et arbustes, si possible d'essences locales. Les paysages sont diversifiés grâce à des haies, des vivaces et des prairies fleuries le long des pistes cyclables et routes. Les tontes sont réalisées une fois tous les 15 jours. Hors saison les tontes sont réalisées tous les mois. La hauteur de tonte est de 10 cm. Le débroussaillage est réalisé tous les trois mois.

Code Naturelle : espaces de loisirs et de repos. Ces zones sont faites de végétation spontanée (herbacée et ligneuse), ce sont les zones boisées, les berges et tous les espaces fauchés 1 fois par an.

Elles sont entretenues aussi peu que possible pour en maintenir le caractère naturel. L'entretien fait, vise à maintenir accessible les sentiers, espaces de repos présents et les voiries.

La zone « Naturelle » est un espace où la nature possède tous ses droits et où l'entretien permet juste un accès à l'homme pour l'observation et pour profiter du potentiel de la nature.

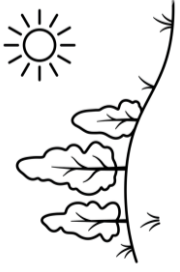
A ces 4 typologies d'entretien se rajoutent des pratiques d'entretien très spécifiques, liées à des équipements communaux particuliers :

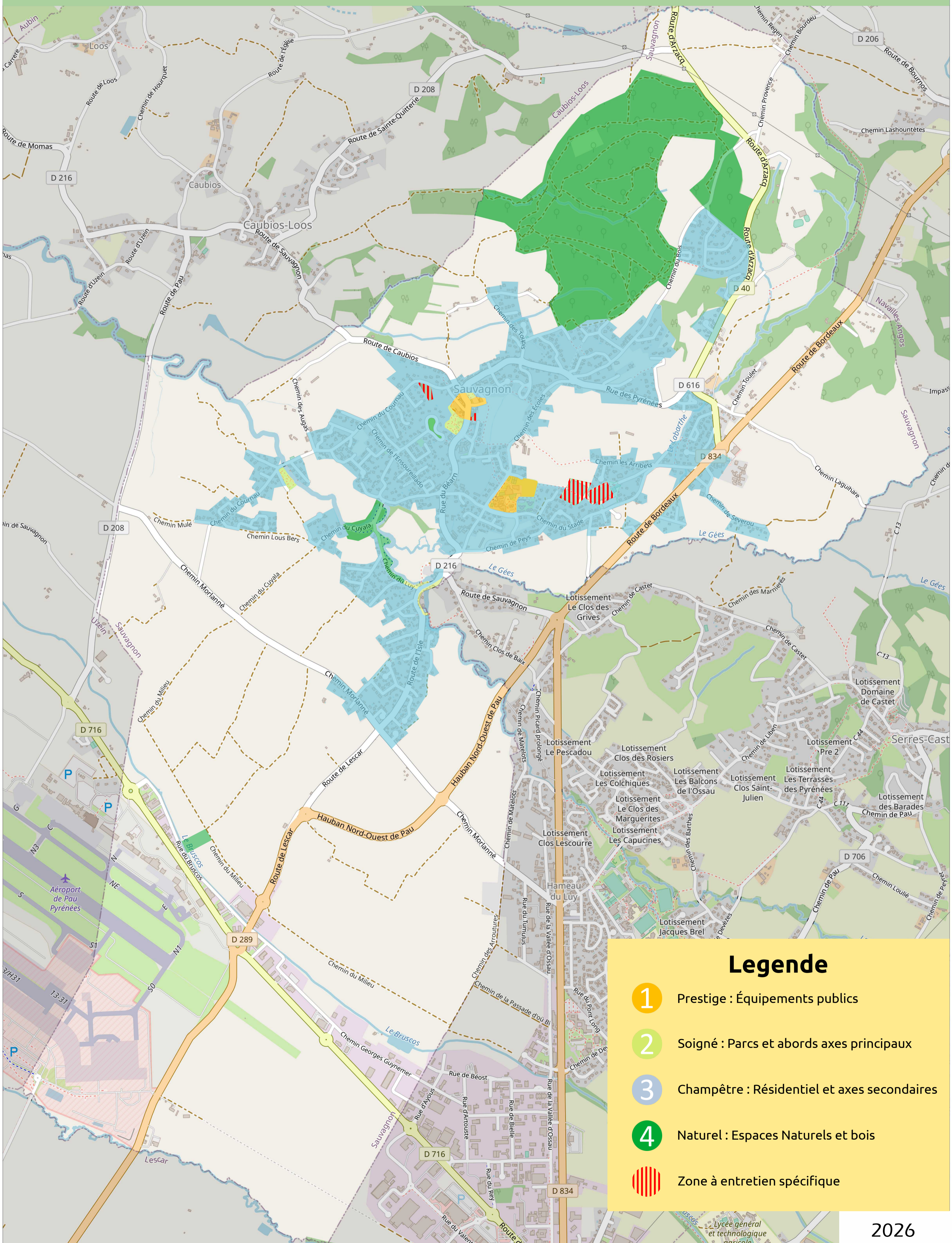
- Cimetières : Le vieux cimetière, qui a fait l'objet d'une végétalisation complète fin 2024, est tondu quotidiennement via un robot de tonte et un débroussaillage est réalisé une fois tous les mois. Le nouveau cimetière est tondu toutes les deux semaines environ et le débroussaillage est réalisé une fois tous les deux mois.

- Terrains de sports : Les deux terrains de foot sont tondues toutes les semaines. A cela se rajoute les opérations de traçage des terrains. Les abords de la pelouse sont débroussaillés tous les 2 mois en moyenne.
- Bassins rétention d'eau : Espaces humides relativement intéressants pour la biodiversité, ils sont fauchés en totalité une seule fois par an au cours du mois de juillet.

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Classes d'entretien

	1	2	3	4
Intention paysagère				
Intention paysagère	Prestige : Équipements publics Paysage structuré, précis et esthétique en contact avec des lieux symboliques et patrimoniaux.	Soigné : Parcs et abords axes principaux Paysage jardiné avec une approche durable de la gamme végétale. Végétaux arbustifs et vivaces, fleuris et mellifères.	Champêtre : Résidentiel et axes secondaires Paysages soignés évoluant vers un paysage plus champêtre avec une souplesse beaucoup plus importante pour l'accueil de la flore spontanée. Composition en adéquation avec le paysage forestier, bocager, champêtre local	Naturel : Espaces Naturels et bois Paysage « naturel » dans une démarche d'observation et de « laisser faire » les dynamiques naturelles de la flore spontanée. Intervention subtile sur les chemins et surfaces suivant usages spécifiques.
Gamme végétale	Plantes vivaces Fleurissement accentué ponctuellement avec plantes annuelles	Végétaux vivaces et végétaux locaux, renforcement de la diversité végétale par des espaces de prairies fleuries.	Arbres et arbustes Haies et vivaces pour les bords de pistes cyclables et routes. Zones de prairies fleuries	Végétaux indigènes et locaux en dynamique spontanée
Objectif biodiversité	Lieu d'accueil symbolique pour la faune locale	Lieu d'accueil potentiel pour la faune locale, diversifier au maximum les essences. Rôle pédagogique pour le public, nichoirs avifaune et hôtels à insectes...	Espace supportant moins de pression des activités humaines, possibilité d'une approche plus extensive avec bois mort laissé sur place, épaississement des haies et développement de la flore locale.	Espace d'observation et d'expression pour les espèces animales et végétales. Veiller à la diversification des milieux en favorisant un cycle complet des floraisons.
Gestion proposée	1 tonte par semaine en mulching, hauteur gazon 5 cm Débroussaillage tous les mois 5 désherbages manuels par an Taille parties desséchées ou fanées et ramassage déchets verts régulier Conduite des vivaces pour conservation structure des massifs Paillage copeaux ou substrat minéral 2 tailles annuelles des arbustes et topiaires 1 taille de sécurité pour les arbres en hiver si besoin Aucun arrosage sauf sécheresse sur arbres et arbustes récemment renouvelés Ramassage des déchets dans ces espaces tous les lundis	1 tonte toutes les semaines ou toutes les 2 semaines en mulching, hauteur gazon 7 cm. Débroussaillage tous les deux mois. 3 désherbages manuels par an Plantes vivaces en libre évolution Paillage copeaux Pas de taille des arbustes qui sont laissés en libre évolution 1 taille de sécurité pour les arbres en hiver si besoin Pieds des arbres non fauchés. Aucun arrosage sauf sécheresse sur arbres et arbustes récemment renouvelés	2 tontes par mois en mulching, hauteur gazon 10 cm, débroussaillage tous les 3 mois. 2 désherbages manuels par an Plantes vivaces en libre évolution Paillage copeaux Pas de taille des arbustes qui sont laissés en libre évolution 1 taille de sécurité pour les arbres en hiver si besoin Aucun arrosage sauf sécheresse sur arbres et arbustes récemment renouvelés	Espace d'observation et d'expression pour les espèces animales et végétales. Veiller à la diversification des milieux en favorisant un cycle complet des floraisons.



Legende

- 1 Prestige : Équipements publics
- 2 Soigné : Parcs et abords axes principaux
- 3 Champêtre : Résidentiel et axes secondaires
- 4 Naturel : Espaces Naturels et bois
- Zone à entretien spécifique